

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n°: 032-2021</p> <p>Du : 22 juin 2021</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 9 votants : 9</p> <p>Date de la convocation : 18 juin 2021</p>
--	--

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères municipales,
Messieurs Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Madame Morgane Auger, Conseillère municipale,
Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Malvina Boquet, Conseillère municipale,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre dispositif Fonds Scolaire pour les travaux sur le bâtiment préfabriqué de l'école maternelle

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, qu'il est proposé de réaliser des travaux d'entretien sur la structure métallique du bâtiment de l'école maternelle estimé de 17 900.00 euros HT

Considérant, qu'il est proposé de demander une subvention la plus large possible au Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif Fonds Scolaire

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	9	-	-

Approuve, le projet des travaux d'entretien sur la structure métallique du bâtiment de l'école maternelle estimé de 17 900.00 euros HT,

Autorise, le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise et à signer tout acte afférent,

Dit, que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 22 juin 2021

Didier DAGONE

Maire de Béthemont-la-Forêt

